

Chapitre premier

ORGANISATION DE LA SESSION

1. La Commission du droit international a tenu sa cinquante-huitième session à son siège, à l'Office des Nations Unies à Genève, du 1^{er} mai au 9 juin 2006 pour la première partie de session et du 3 juillet au 11 août 2006 pour la seconde partie de session. La session a été ouverte par M. Djamchid Momtaz, Président de la Commission à sa cinquante-septième session.

A. Composition de la Commission

2. La Commission se compose des membres suivants:

M. Emmanuel Akwei ADDO (Ghana);
M. Husain AL-BAHARNA (Bahreïn);
M. Ali Mohsen Fetais AL-MARRI (Qatar);
M. João Clemente BAENA SOARES (Brésil);
M. Ian BROWNLIE (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord);
M. Enrique CANDIOTI (Argentine);
M. Choung II CHEE (République de Corée);
M. Pedro COMISSÁRIO AFONSO (Mozambique);
M. Riad DAOUDI (République arabe syrienne);
M. Christopher John Robert DUGARD (Afrique du Sud);
M. Constantin ECONOMIDES (Grèce);
Mme Paula ESCARAMEIA (Portugal);
M. Salifou FOMBA (Mali);
M. Giorgio GAJA (Italie);
M. Zdzislaw GALICKI (Pologne);
M. Peter KABATSI (Ouganda);
M. Maurice KAMTO (Cameroun);
M. James Lutabanzibwa KATEKA (République-Unie de Tanzanie);
M. Fathi KEMICHA (Tunisie);
M. Roman KOLODKIN (Fédération de Russie);
M. Martti KOSKENNIEMI (Finlande);
M. William MANSFIELD (Nouvelle-Zélande);
M. Michael MATHESON (États-Unis d'Amérique);
M. Teodor Viorel MELESCANU (Roumanie);
M. Djamchid MOMTAZ (République islamique d'Iran);
M. Bernd NIEHAUS (Costa Rica);
M. Didier OPERTTI BADAN (Uruguay);
M. Guillaume PAMBOU-TCHIVOUNDA (Gabon);
M. Alain PELLET (France);
M. Pemmaraju Sreenivasa RAO (Inde);

M. Víctor RODRÍGUEZ CEDEÑO (Venezuela);
M. Eduardo VALENCIA-OSPINA (Colombie) (voir le paragraphe 3 ci-dessous);
Mme Hanqin XUE (Chine);
M. Chusei YAMADA (Japon).

3. À sa 2867^e séance, tenue le 1^{er} mai 2006, la Commission a élu M. Eduardo Valencia-Ospina (Colombie) au poste devenu vacant à la suite de l'élection de M. Bernardo Sepúlveda à la CIJ.

B. Bureau et bureau élargi

4. À sa 2867^e séance, tenue le 1^{er} mai 2006, la Commission a élu le bureau suivant:

Président: M. Guillaume Pambou-Tchivounda

Premier Vice-Président: M. Giorgio Gaja

Deuxième Vice-Président: M. Víctor Rodríguez Cedeño

Président du Comité de rédaction: M. Roman Kolodkin

Rapporteur: Mme Hanqin Xue.

5. Le bureau élargi de la Commission se composait des membres du bureau élus pour la session, des anciens présidents de la Commission¹ et des rapporteurs spéciaux².

6. Sur la recommandation du bureau élargi, la Commission a constitué un groupe de planification composé des membres suivants: M. Giorgio Gaja (Président), M. Emmanuel Akwei Addo, M. Enrique Candiotti, M. Pedro Comissário Afonso, M. Riad Daoudi, Mme Paula Escarameia, M. Salifou Fomba, M. Zdzislaw Galicki, M. Peter Kabatsi, M. Maurice Kamto, M. James Lutabanzibwa Kateka, M. Fathi Kemicha, M. Roman Kolodkin, M. Teodor Viorel Melescanu, M. Djamchid Momtaz, M. Bernd Niehaus, M. Alain Pellet, M. Pemmaraju Sreenivasa Rao, M. Eduardo Valencia-Ospina, M. Chusei Yamada et Mme Hanqin Xue (membre de droit).

C. Comité de rédaction

7. À ses 2871^e, 2874^e, 2880^e et 2881^e séances, tenues respectivement les 5, 11, 23 et 30 mai 2006, la Commission a constitué un comité de rédaction composé des membres suivants pour les sujets indiqués:

¹ M. João Clemente Baena Soares, M. Enrique Candiotti, M. Zdzislaw Galicki, M. Peter Kabatsi, M. Djamchid Momtaz, M. Alain Pellet, M. Pemmaraju Sreenivasa Rao et M. Chusei Yamada.

² M. Ian Brownlie, M. Christopher John Robert Dugard, M. Giorgio Gaja, M. Zdzislaw Galicki, M. Maurice Kamto, M. Alain Pellet, M. Pemmaraju Sreenivasa Rao, M. Víctor Rodríguez Cedeño et M. Chusei Yamada.

a) Protection diplomatique: M. Roman Kolodkin (Président), M. Christopher John Robert Dugard (Rapporteur spécial), M. Ian Brownlie, M. Enrique Candioti, M. Choung Il Chee, M. Constantin Economides, Mme Paula Escarameia, M. Giorgio Gaja, M. Fathi Kemicha, M. William Mansfield, M. Michael Matheson, M. Djamchid Momtaz, M. Chusei Yamada et Mme Hanqin Xue (membre de droit).

b) Responsabilité internationale pour les conséquences préjudiciables découlant d'activités qui ne sont pas interdites par le droit international (Responsabilité internationale en cas de pertes liées à un dommage transfrontière résultant d'activités dangereuses): M. Roman Kolodkin (Président), M. Pemmaraju Sreenivasa Rao (Rapporteur spécial), M. João Clemente Baena Soares, M. Enrique Candioti, M. Choung Il Chee, M. Riad Daoudi, Mme Paula Escarameia, M. Giorgio Gaja, M. Martti Koskenniemi, M. William Mansfield, M. Michael Matheson, M. Chusei Yamada et Mme Hanqin Xue (membre de droit).

c) Les réserves aux traités: M. Roman Kolodkin (Président), M. Alain Pellet (Rapporteur spécial), Mme Paula Escarameia, M. Salifou Fomba, M. Giorgio Gaja, M. Zdzislaw Galicki, M. Michael Matheson, M. Chusei Yamada et Mme Hanqin Xue (membre de droit).

d) Responsabilité des organisations internationales: M. Roman Kolodkin (Président), M. Giorgio Gaja (Rapporteur spécial), M. Constantin Economides, Mme Paula Escarameia, M. William Mansfield, M. Michael Matheson, M. Djamchid Momtaz, M. Eduardo Valencia-Ospina, M. Chusei Yamada et Mme Hanqin Xue (membre de droit).

e) Ressources naturelles partagées: M. Roman Kolodkin (Président), M. Chusei Yamada (Rapporteur spécial), M. Enrique Candioti, M. Pedro Comissário Afonso, M. Riad Daoudi, Mme Paula Escarameia, M. Salifou Fomba, M. Giorgio Gaja, M. Zdzislaw Galicki, M. William Mansfield, M. Michael Matheson, M. Guillaume Pambou-Tchivounda et Mme Hanqin Xue (membre de droit).

8. Le Comité de rédaction a tenu un total de 28 séances sur les cinq sujets indiqués ci-dessus.

D. Groupes de travail

9. À ses 2868^e, 2877^e et 2888^e séances, tenues respectivement les 2 mai, 17 mai et 5 juillet 2006, la Commission a également reconstitué les groupes de travail et le groupe d'étude ci-après:

a) Groupe de travail sur les ressources naturelles partagées: M. Enrique Candioti (Président), M. Chusei Yamada (Rapporteur spécial), M. João Clemente Baena Soares, M. Pedro Comissário Afonso, M. Riad Daoudi, Mme Paula Escarameia, M. Salifou Fomba, M. Giorgio Gaja, M. Zdzislaw Galicki, M. Peter Kabatsi, M. William Mansfield, M. Michael Matheson, M. Didier Opertti Badan, M. Pemmaraju Sreenivasa Rao et Mme Hanqin Xue (membre de droit).

b) Groupe d'étude sur la fragmentation du droit international: difficultés découlant de la diversification et

du développement du droit international (à composition non limitée). *Président*: M. Martti Koskenniemi.

c) Groupe de travail sur les actes unilatéraux des États (à composition non limitée). *Président*: M. Alain Pellet.

10. Le Groupe de travail sur le programme de travail à long terme a été reconstitué et était composé comme suit: M. Alain Pellet (Président), M. João Clemente Baena Soares, M. Zdzislaw Galicki, M. Maurice Kamto, M. Martti Koskenniemi et Mme Hanqin Xue (membre de droit).

E. Secrétariat

11. M. Nicolas Michel, Secrétaire général adjoint aux affaires juridiques, Conseiller juridique, représentait le Secrétaire général. M. Václav Mikulka, Directeur de la Division de la codification du Bureau des affaires juridiques, assumait les fonctions de Secrétaire de la Commission et, en l'absence du Conseiller juridique, représentait le Secrétaire général. Mme Mahnoush H. Arsanjani, Directrice adjointe de la Division de la codification, assumait les fonctions de Secrétaire adjointe de la Commission. M. George Korontzis, juriste principal (administrateur général), assumait les fonctions de Premier Secrétaire assistant de la Commission. M. Trevor Chimimba, juriste hors classe, assumait les fonctions de Secrétaire assistant principal de la Commission. M. Arnold Pronto, juriste, ainsi que M. Michele Ameri et M. Gionata Buzzini, juristes adjoints de première classe, étaient Secrétaires assistants de la Commission.

F. Ordre du jour

12. À sa 2867^e séance, la Commission a adopté pour sa cinquante-huitième session l'ordre du jour suivant:

1. Organisation des travaux de la session.
2. Protection diplomatique.
3. Responsabilité internationale pour les conséquences préjudiciables découlant d'activités qui ne sont pas interdites par le droit international (Responsabilité internationale en cas de pertes liées à un dommage transfrontière résultant d'activités dangereuses).
4. Responsabilité des organisations internationales.
5. Ressources naturelles partagées.
6. Actes unilatéraux des États.
7. Les réserves aux traités.
8. Expulsion des étrangers.
9. Effets des conflits armés sur les traités.
10. L'obligation d'extrader ou de poursuivre (*aut dedere aut judicare*).
11. Fragmentation du droit international: difficultés découlant de la diversification et du développement du droit international.
12. Programme, procédures, méthodes de travail et documentation de la Commission.
13. Coopération avec d'autres organismes.
14. Dates et lieu de la cinquante-neuvième session.
15. Questions diverses.